

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Mmes : Mireille LUTZ - Corinne TUYTTENS -- Patricia ARMAND
Mrs : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE - Didier BIAVA - Jean-Claude AZRIA.

ABSENTS EXCUSES : Philippe VERGNAUD - Daniel INGWILLER - Barbara MONIN - Hervé VALLET.

PROCURATION : Daniel INGWILLER à Jean-Claude AZRIA

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de réunion du 02 Octobre 2015.

1. Projet de schéma départemental de coopération Intercommunale – regroupement des trois syndicats d'électricité.
2. Bilan sur le compte administratif 2015.
3. Prévision d'investissement 2016.
4. Décisions modificatives au budget primitif 2015.
5. Demande de subvention.
6. Démarrage des travaux concernant la maison de village.
7. Transfert provisoire de la Mairie.
8. Questions diverses.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

Approbation du compte rendu de réunion du 02 octobre 2015

Après lecture du compte rendu de la réunion de séance du conseil municipal du 02 octobre 2015, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – regroupement des trois syndicats d'électricité.

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015.

La proposition 23 concerne le Syndicat d'Énergie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les trois syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Énergie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Électrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80.7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134429 habitants (16.7%)

Force Énergies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2.6%)

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

VU l'article L5210.1.1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma.

VU l'article L2224.31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

VU l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleur efficacité.

VU l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Énergies

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin sous Touvent, Authueil en Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion, Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

2. Bilan sur le compte administratif 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2015, le budget est parfaitement respecté.

3. Prévision d'investissement 2016.

Monsieur le Maire après concertation sur les différentes prévisions d'investissement décide de retenir pour l'exercice 2016, les réalisations suivantes et de demander une dotation d'équipement auprès de l'état pour la réalisation de ces travaux:

- **Construction d'un local de stockage.**
- **Aménagement du préau.**
- **Pose de bordures et des caniveaux de la rue de Monneville.**
- **Reprises de concessions.**
- **Enfouissement en souterrain des lignes BT/EP/RT**

Monsieur le Maire présente les études de réalisation de l'enfouissement des lignes électriques et téléphonique du SE60, pour le Chemin du Tour de Ville, la Rue Antoinette, l'impasse du Gaillonnet et de la Rue Aux Vaches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du principe de l'inscription de ces travaux au budget primitif 2016 et charge Monsieur le Maire de trouver les financements, notamment des subventions complémentaires indispensables pour permettre raisonnablement ces investissements à réaliser sur plusieurs années.

Accepte la proposition.

Mise en souterrain BT/EP/RT Chemin du Tour de Ville

Vu la nécessité de procéder à la Mise en souterrain du réseau d'électricité pour le Chemin du Tour de Ville,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 18 août 2015 s'élevant à la somme de 133 338,25 euros (valable 3 mois)

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 119 383,11 euros (sans subvention) ou 56 801,13 euros (avec subvention)

Vu les statuts du SE 60 en date du
29 Novembre 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de Mise en souterrain du réseau électrique Chemin du Tour de Ville en technique souterraine

Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2016, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint,

Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Mise en souterrain BT/EP/RT Rue Antoinette et Impasse Gaillenet

Vu la nécessité de procéder à la Mise en souterrain du réseau d'électricité pour la Rue Antoinette et Impasse Gaillenet.

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 18 août 2015 s'élevant à la somme de 190 756,67 euros (valable 3 mois).

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 170 445,66 euros (sans subvention) ou 79 143,42 euros (avec subvention).

Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de Mise en souterrain du réseau électrique Rue Antoinette et Impasse Gaillenet en technique Souterraine

Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux.

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2016, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint.

Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%.

Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Mise en souterrain BT/EP/RT Rue Aux Vaches

Vu la nécessité de procéder à la Mise en souterrain du réseau d'électricité pour la Rue Aux Vaches,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 18 août 2015 s'élevant à la somme de 177 060,03 euros (valable 3 mois)

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 158 771,71 euros (sans subvention) ou 77 980,72 euros (avec subvention)

Vu les statuts du SE 60 en date du
29 Novembre 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de Mise en souterrain du réseau électrique Rue Aux Vaches en technique Souterraine

Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2016, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint,

Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis sera demandé auprès de SE 60 pour le bout de la rue aux Vaches pour la mise en souterrain du réseau d'électricité.

4. Décisions modificatives au budget primitif 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la vente de la tente de réception, il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes afin de sortir ce bien de l'inventaire communal :

1°

Compte 192	+ 14 957.07 €	Opération d'ordre
Compte 675	+ 23 957.07 €	Opération d'ordre
Compte 2188	+ 23 957.07 €	Opération d'ordre
Compte 776	+ 14 957.07 €	Opération d'ordre

Avec émission de titres et mandats d'ordre de section à section.

Compte 755	+ 9 000.00 €	Opération réelle avec émission de titre.
------------	--------------	--

2°

Compte 6453	+ 180.00 €
Compte 6531	- 180.00 €

5. Demande de subvention.

Monsieur le Maire demande qu'une subvention soit versée au profit de l'association la Chavençonne.

Il propose une enveloppe de 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

6. Démarrage des travaux concernant la maison de village.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la première réunion de chantier aura lieu le lundi 4 janvier 2016.

Les travaux de terrassement débuteront le mardi 5 janvier 2016.

7. Transfert provisoire de la Mairie.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que le déménagement à la Mairie de Monneville se fera le mercredi 23 décembre 2015.

Un courrier sera adressé à tous les habitants pour les informer de ce transfert pendant la durée des travaux.

Les horaires de la mairie restent inchangés.

8. Questions diverses.

1- Rapport d'activité SE 60

Monsieur le maire informe du déploiement de deux nouvelles compétences. L'investissement en éclairage public puis la mise en place de groupements d'achat d'énergie.

Le rapport d'activité est consultable en mairie, il est accompagné de son annexe détaillant l'utilisation des crédits d'investissement et d'un document de synthèse.

2- Travaux sur l'éclairage public

Monsieur le Maire informe que le rapport du SE60 sur l'état des armoires de l'éclairage public impose que des travaux soient faits.

Le disjoncteur actuel est non différentiel. Il serait souhaitable de le remplacer par un disjoncteur différentiel. Une demande sera faite auprès d'ERDF pour effectuer les travaux.

Monsieur le Maire demande également que l'électricien de la Commune puisse installer la mise à la terre du réseau et de l'armoire.

Nous en profiterons pour effectuer un dépoussiérage.

3- Mousse sur le toit de l'église

Monsieur Jean-Claude AZRIA demande si le nettoyage de la mousse sur les tuiles de l'église est prévu dans les prochains travaux d'entretien.

Des devis seront demandés à différentes entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,

Michel TANKERE